

PACTE MONDIAL

Communication sur le progrès

COP 2015

Période couverte par la COP : décembre 2014 → décembre 2015

A -Déclaration de soutien continu par le Président Directeur Général**MICHAUD**

BP 11 - Z.I. LE BLANCHON - 01160 PONT D'AIN - (FRANCE)

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Tél. : 04.74.39.28.49

Fax : 04.74.39.28.50

V/Réf.

N/Réf. XP/AB

Objet DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU
AU PACTE MONDIAL

Affaire suivie par :

Pont d'Ain, le 9 décembre 2011,

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que MICHAUD poursuit son soutien continu aux Pactes Mondiaux des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous renouvelons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Pierre MICHAUD,
PDG

B- Principes relatifs aux droits de l'homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Evaluation, politique et objectifs

- Notre politique sociale et éthique intègre depuis 2010 :
 - Le respect des droits de l'homme
 - Le respect de la loyauté, l'intégrité et la transparence,
 - Le respect de la santé et de la sécurité du travail
- La part importante de nos marchés étant en France, les risques sont heureusement limités.

Mise en œuvre

La politique est intégrée dans le système de procédures de l'entreprise et est communiquée au personnel.

Mesure de résultats

A ce jour, nous avons **0 incident** ou violation des Droits de l'Homme répertorié.



C- Principes relatifs au droit du travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluation, politique et objectifs

- Notre politique sociale et éthique intègre :
 - Le respect de la loyauté, l'intégrité et la transparence,
 - Le respect du droit des salariés.
- Par exemple, cela inclut de faire aucune discrimination lors de l'embauche ou lors des relations professionnelles.
- En 2011, MICHAUD est même allé au-delà en proposant un accord d'intéressement aux employés afin de les impliquer dans la vie économique de l'entreprise et leur faire bénéficier des progrès de l'entreprise.

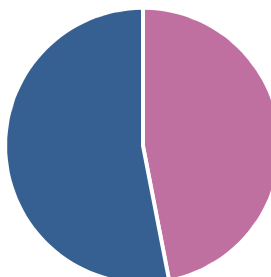
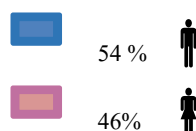


Mise en œuvre

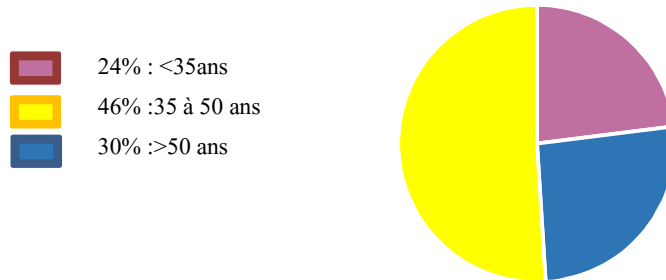
- Des indicateurs ont été créés sur la parité homme-femme et sur la pyramide des âges afin de surveiller tout risque de discrimination.
- Les documents internes et le règlement intérieur sont à jour et présentent ces valeurs.
- La formation du nouveau personnel est encadrée et mise en valeur. Cela permet d'intégrer plus facilement le nouveau personnel et de lui faire partager les valeurs de l'entreprise.

Mesure de résultats

- **Parité homme-femme:**



- Répartition générationnelle:



- Depuis 2011, malgré les aléas de la situation économique, les salariés perçoivent un **intérêt financier** suite aux décisions de 2011.



- Nous avons été audités par un organisme extérieur indépendant (INTERTEK) sur le développement durable et la responsabilité sociétale en 2010 et les résultats étaient :

- **Liberté syndicale et droit à la négociation** : **SATISFAISANT**



- **Lutte contre la discrimination** : **SATISFAISANT**



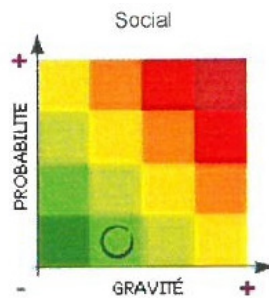
- **Pratiques disciplinaires** : **SATISFAISANT**



- **Temps de travail** : **SATISFAISANT**



- Nous avons été évalués en 2015 sur notre **performance RSE** conformément aux lignes directrices de l'ISO 26000 avec l'outil en ligne ACESIA d'AFNOR. Le résultat sur le volet social montre une probabilité d'incident social **faible** et sa potentielle gravité est **modérée** :



D- Principes relatifs à l'environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluation, politique et objectifs

Notre politique qualité et environnement intègre :

- le respect de l'environnement,
- la surveillance et la réduction de nos impacts environnementaux.

Mise en œuvre

Des indicateurs ont été créés sur l'environnement, et en particulier sur la consommation de nos ressources et la génération de déchets.

Notre démarche de certification ISO 14 001 par étapes a abouti avec succès cette année avec la certification complète.

Des règles de bonnes pratiques ont été déployées concernant les facteurs environnementaux représentatifs.

Mesure de résultats

Règles de bonne pratique concernant la **consommation d'électricité** : **opérationnelles**



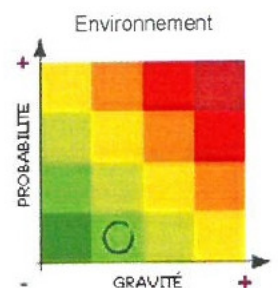
Règles de bonne pratique concernant le **tri sélectif des déchets** : **opérationnelles**



Nous sommes **certifiés ISO 14 001**, ce qui est une preuve de notre engagement fort dans la démarche environnementale.



Nous avons été évalués en 2015 sur notre **performance environnementale** conformément aux lignes directrices de l'ISO 14001 avec l'outil en ligne ACESIA d'AFNOR. Le résultat sur le volet environnemental montre une probabilité d'incident environnemental **faible** et sa potentielle gravité est **modérée**.



E- Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation, politique et objectifs

Notre politique sociale et éthique intègre l'engagement de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Mise en œuvre

La politique est intégrée dans le système documentaire de l'entreprise et communiquée au personnel.

Mesure de résultats

- Nous avons été audités par un organisme indépendant (INTERTEK) sur le développement durable et la responsabilité sociétale l'an dernier et les résultats étaient :

- **Lutte contre la corruption**, l'extorsion et la fraude : **SATISFAISANT**



- La part de notre chiffre d'affaires réalisé dans les pays particulièrement exposés au risque de corruption (Liste Transparency International ; indice < 60) était en 2015 : **0% du CA**

